Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 36 (1928)

Heft: 10

Artikel: Voltaire et les vins vaudois

Autor: Perrochon, Henri

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-28483

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

le 13 janvier 1643. Nicolas de Hennezel était fils de Louis de Hennezel et de Marie de Vassar. Sébastienne de Gingins, était la fille et le seizième enfant de Joseph de Gingins et de Barbe de Stein. On trouve dans cet ensemble magnifique les éléments des armes des Hennezel, des Gingins, des Joinville et des Vassar.

Il faut féliciter M. Stehlé de sa trouvaille, souhaiter que cette taque remarquable, sans doute l'une des plus belles découvertes dans le Jura, soit conservée, et scellée quelque part en bonne hauteur, pour l'admiration des amis de notre histoire.

Maurice BARBEY.

VOLTAIRE ET LES VINS VAUDOIS

A son arrivée sur les bords du Léman, Voltaire ne tarit pas d'éloges sur ces rivages, où après tant d'aventures, il croit avoir trouvé un port. Les premières lettres que l'écrivain envoie de Lausanne vantent à l'envi le clergé « aimable et instruit », le gouvernement éclairé de LL. EE., la société lausannoise dont les femmes sont charmantes et les hommes spirituels. Le climat est doux, le panorama grandiose. Et on mange des gelinottes, des coqs de bruyère, des truites de vingt livres, qu'on arrose de « bon vin de la Côte » et d'« excellent » Lavaux.

On sait comment finit l'idylle, et comment, après tant de disputes et de brouilles, les calvinistes de Lausanne allèrent rejoindre dans la ménagerie voltairienne les « grenouilles presbytériennes » de Genève, les loups de Jansénius et les renards de la Compagnie de Jésus ¹.

¹ Sur le séjour de Voltaire à Lausanne, voir la charmante étude, bien qu'incomplète, de Juste Olivier dans les *Etudes d'histoire* nationale, Lausanne, 1842. Pour d'autres détails, L. Perey et G. Maugras, La vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney. Paris, 1885. — G. Desnoireterres, Voltaire et la société du XVIIIme

Mais bien avant de se disputer avec les Lausannois, Voltaire critiqua leurs vins et en abandonna l'usage. Les crus vaudois causèrent à l'éternel malade des « esquinancies » comme il l'écrivit au pasteur Bertrand de Berne. Or, il avait l'habitude à ses repas de boire son demi-setier et parfois même d'aller jusqu'à chopine. Que faire ?

Pour avoir un cru de son goût, Voltaire planta dans son domaine des Délices des plants de vigne, comme plus tard à Ferney où il fit aussi son « petit Noé ». Le conseiller Le Bault, propriétaire du cru de Corton, lui fournit quatre mille plantons ¹. En attendant que ses vignes pussent donner une récolte satisfaisante, le philosophe-viticulteur fit venir son vin de France, en se munissant de permissions gouvernementales.

Nos archives cantonales possèdent une lettre de Voltaire, demandant l'autorisation d'introduire en terre bernoise quatre tonneaux de vin français. Cette requête, dont je transcris le texte et dont l'existence m'a été signalée par M. Maxime Reymond, a été écrite aux Délices, le 21 septembre 1757, donc, à l'époque des vendanges et avant que Voltaire commençât ses préparatifs pour aller passer l'hiver dans sa maison du Chêne, acquise au printemps de la même année. Elle est adressée au bailli de Lausanne, Albert de Tscharner, à qui le philosophe avait été présenté par le juriste Clavel de Brenles, lieutenant baillival, et avec qui il était en bons termes :

siècle. Paris, 1867 - 1876, tome V. — G.-A. Bridel, « Au Faubourg du chêne », Feuille d'Avis de Lausanne, 10 octobre 1911; articles « Mon Repos » et « Montriond », Dict. hist. vaud.

¹ F. Caussy, Voltaire, seigneur de village. Paris, 1912, p. 134. La vigne plantée par Voltaire n'a pas totalement disparu. En effet, Jean-Louis Fazy (1792 - 1878), étant à la fois propriétaire des Délices et du château de Dardagny dès 1836, transporta le plant de Corton dans ce dernier endroit, où il existe encore sous le nom de « bordeau de Dardagny ». (Renseignement aimablement communiqué par M. L^s Blondel, conservateur du Vieux-Genève.)

Monsieur,

J'ai été déterminé par vos bontés à venir à Lausanne plus souvent que je ne faisais. Vous daignez me rendre ce séjour bien agréable. Ma santé me rend le vin de France nécessaire. Je ne sais si j'oserais en faire venir environ quatre tonneaux par an. Vous avez bien voulu permettre jusqu'à présent que je busse du vin de mon pays. Mais je crains d'abuser de votre condescendance. J'ignore si je dois vous prier de vouloir bien m'obtenir une patente que LL. EE. donnent quelquefois aux étrangers à votre recommandation ou si je dois simplement m'en tenir à la bonté que vous avez toujours eue. Permettez-moi de vous demander sur cela vos ordres. Rien n'ajoutera aux sentiments de la respectueuse reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur...

Et Voltaire en signant, n'oublie pas de mentionner son titre de « gentilhomme ordinaire de la chambre du roi », ainsi qu'il le fait toujours quand il écrit à des personnages importants de la République. Il n'était pas dépourvu de psychologie, ni d'habileté, cet Arouet...

Henri PERROCHON.

COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES

La Commission des monuments historiques a eu sa séance annuelle à Montheron le 10 juin, sous la présidence de M. Dubuis, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes. Du rapport annuel de M. Albert Naef, archéologue cantonal, et des discussions qui ont accompagné et suivi sa lecture, nous retiendrons seulement ce qui suit :